



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6

Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RALPH BIRD
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les membres du conseil sont présents et ont été dûment convoqués et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 18 h 32.

Une personne était présente.

n°083-0517

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

n°084-0517

3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RALPH BIRD, OCCUPANT LE POSTE D'INSPECTEUR À LA VOIRIE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 8 MAI 2017



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité sont d'avis que M. Ralph Bird n'avait pas les aptitudes pour occuper le poste d'inspecteur à la voirie de Bolton-Ouest et de ce fait n'avait plus la confiance des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier avait l'appui des membres du conseil municipal pour remettre une lettre de fin d'emploi à M. Ralph Bird;

IL EST PROPOSÉ par, le conseiller Robert Chartier, appuyé par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Bolton-Ouest entérine la décision du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ainsi que la lettre datée du 8 mai 2017, et de mettre fin au contrat d'emploi de M. Ralph Bird avec la Municipalité de Bolton-Ouest à compter du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 085-0517

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil étant tous présents, demandent la suspension de la séance extraordinaire à 18h40.

Réouverture de la séance à 20h, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

4.1 RÉOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. JEAN-FRANÇOIS GRANDMONT AU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À COMPTER DU 16 MAI 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal doit avoir à son service un directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que M. Jean-François Grandmont soit embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 16 mai 2017, aux conditions élaborées et convenues avec le conseil municipal. Les frais de déplacement de M. Grandmont pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

ET QUE le maire soit et est autorisé à signer un contrat avec M. Jean-François Grandmont.

Adoptée à l'unanimité

n° 086-0517

4.2 RÉOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. JOHN RHICARD AU TITRE DE JOURNALIER À LA VOIRIE À COMPTER DU 16 MAI 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu que M. John Rhicard soit embauché à titre de Journalier à la voirie au salaire de 22. \$ l'heure, à compter du 16 mai 2017. Les frais de déplacement de M. Rhicard pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité



n ° 087-0517

4.3 RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. GILLES ASSELIN AU TITRE DE CONSULTANT À LA VOIRIE SUR UNE BASE TEMPORAIRE À COMPTER DU 16 MAI 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu que M. Gilles Asselin soit embauché à titre de conseiller à la voirie sur une base temporaire au salaire de 50. \$ l'heure, à compter du 16 mai 2017. Les frais de déplacement de M. Asselin pour représenter la municipalité sont rémunérés conformément à la politique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la levée de l'assemblée. Il est 20 h 20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire